Cfdt:
INTERCO JUSTICE

Pour adhérer à la CFDT :

@interco_cfdt
/intercocfdt
INTERCO.CFDT.FR

20 novembre 2026

LA PJJ DU TERRAIN N'EST PAS CELLE DES DISCOURS

Une lettre d'information qui interroge… et qui inquiète.

Dans son édito de novembre 2026, le Directeur de la PJJ salue la « disponibilité » et « l'adaptation constante des organisations » face au mouvement lycéen et aux suites de l'affaire Lyhanna. De Paris à Fort-de-France, en passant par la Moselle, il assure les équipes de sa profonde reconnaissance et du soutien de la hiérarchie.

Personne ne doute de l'engagement des personnels. Mais une question s'impose :

LA DIRECTION MESURE-T-ELLE VRAIMENT CE QUE VIVENT LES AGENTS AU QUOTIDIEN ?

Non, Monsieur le Directeur, l'asphyxie des services n'a pas attendu les mobilisations lycéennes !

Depuis des années, les équipes tiennent à bout de bras des unités minées par les postes vacants et les arrêts maladie non remplacés. Avec bien plus de 25 mesures par éducateur dans de nombreux services, le CJPM a transformé le suivi éducatif en gestion de l'urgence permanente:

- Des audiences qui s'enchaînent sans répit ;
- Des rapports à rendre dans des délais intenables ;
- Un manque criant de places d'hébergement ;
- Des déplacements interminables sur des secteurs toujours plus étendus.

Ce que la Direction appelle « adaptation », les agents le vivent comme du bricolage quotidien. Et cela conduit tout droit à l'épuisement professionnel.

Protection de l'enfance et civil : oui, mais avec des moyens !

Vous mettez en avant l'ordonnance de sûreté de l'enfant, l'articulation entre CJPM et UJPE, ainsi que les conventions départementales pour reprendre des mesures d'assistance éducative, comme en Maine-et-Loire.

La CFDT porte de longue date ce réinvestissement éducatif au civil et la complémentarité entre pénal et protection de l'enfance. Nous soutenons pleinement cette orientation, y compris dans les territoires qui s'y engagent aujourd'hui.

Mais pour que ces conventions réussissent sans mettre les équipes en difficulté, il faut des créations de postes à la hauteur des missions confiées.

Sans cela, une politique ambitieuse dans des UEMO et des foyers déjà sous tension ne pourra aboutir.

Des réponses encore loin du compte

- **Sur l'attractivité :** Ce n'est pas l'ouverture d'une liste complémentaire de quinze lauréats au concours de professeur technique qui réglera la crise des recrutements dans nos métiers. Et après l'échec du projet d'élargissement de la NBI, nous restons dans l'expectative du projet de revalorisation indiciaire pour les corps de Cadecs et de DS…

- **Sur les conditions de travail :** Concernant le futur cahier des charges des UEMO annoncé pour le 15 décembre, la CFDT sera particulièrement vigilante. Ce texte devra protéger concrètement les collectifs de travail, et non valider une charge d'activité ingérable.

Derrière les éléments de langage institutionnels, il y a des professionnels qui doivent choisir chaque jour quelle urgence traiter en priorité, faute de temps. **On ne peut pas continuer à faire reposer sur la seule conscience professionnelle des agents ce que l'institution ne leur donne plus les moyens d'assurer.**

LA PJJ NE TIENT PAS GRÂCE AUX ÉDITOS, MAIS GRÂCE AUX PROFESSIONNELS QUI LA FONT VIVRE !

Il est temps que la Direction ajuste son discours à la réalité des services et porte enfin la voix du terrain auprès du Garde des Sceaux, de la DGAFP et de Bercy.

Reconnaître l'engagement des personnels, c'est d'abord leur donner les moyens de bien faire leur métier. La CFDT défendra sans relâche des conditions de travail dignes dans l'intérêt des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par nos services.

Cfdt: INTERCO JUSTICE

Pour adhérer à la CFDT :

@interco_cfdt

/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

20 novembre 2026